

Evaluation des dépenses fiscales

Présentation du Togo

Par l'UPF-OTR – ACCRA 2023

Plan de présentation

Introduction

- 1. Cadre institutionnel de l'évaluation des DF au Togo**
- 2. Différentes étapes d'évaluation des DF**
- 3. Défis et perspectives**

INTRODUCTION

- Dans un contexte marqué par la volatilité de l'aide publique au développement et de la limitation du recours à l'endettement, la mobilisation des ressources propres (recettes fiscales et non fiscales) demeure un défi majeur pour la plupart des pays en développement
- Les recettes fiscales représentant la plus grande proportion des ressources propres dont disposent les Etats, leur mobilisation représente donc enjeu majeur
- L'analyse de la mobilisation des recettes fiscales dans les pays en développement révèle des écarts fiscaux imputables aussi bien à l'administration qu'à la politique fiscale

INTRODUCTION

- En ce qui concerne l'écart imputable à la politique fiscale, Il apparaît indispensable d'évaluer ce qu'il convient d'appeler les « dépenses fiscales » pour apprécier de son efficacité
- C'est à juste titre que l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), dans sa directive n°01/2009/CM/UEMOA du 27 mars 2009 portant code de transparence dans la gestion des finances publiques, recommande aux Etats membres l'élaboration et la publication du rapport annuel sur l'évaluation des dépenses fiscales

1. Cadre institutionnel de l'évaluation des DF au Togo

- Le Togo a réalisé quatre (04) exercices d'évaluation des dépenses fiscales. Il s'agit de l'évaluation des années 2019, 2020, 2021 et 2022
- L'évaluation des dépenses fiscales des exercices 2019 et 2020 a été réalisée par l'Office togolais des recettes (OTR)
- Celle de l'année 2021 a été réalisée par l'Unité de politique fiscale (UPF) en collaboration avec l'OTR, la DGEAE et l'INSEED

1. Cadre institutionnel de l'évaluation des DF au Togo

- Depuis le 21 novembre 2022, il est institué par arrêté, un Comité national d'évaluation des dépenses fiscales (CONEDEF); Arrêté N° 211/2022/MEF/UPF Portant création, attributions et organisation du Comité national d'évaluation des dépenses fiscales
- Cet arrêté est suivi d'un autre Arrêté N°007/2823/MEF/UPF Portant nomination des membres du Comité national d'évaluation des dépenses fiscales.
- C'est ce comité qui a élaboré le rapport provisoire d'évaluation des dépenses fiscales au titre de l'exercice 2022

2. Différentes étapes de l'évaluation des dépenses fiscales

- Inventaire des textes légaux et réglementaires
- Définition du régime général
- Identification des mesures dérogatoires
- Choix du Système fiscal de référence (SFR)
- Identification des Dépenses fiscales
- Evaluation des coûts des DF

Inventaire des textes légaux et réglementaires

- L'inventaire consiste à identifier tous les textes contenant des dispositions fiscales
- Au Togo, ces textes sont entre autres, le Code général des impôts (CGI), le Code des douanes national (CDN), la loi de finances, le Tarif extérieur commun (TEC) , le Statut de la zone franche, le Code des investissements, le Code minier, les Conventions particulières, la loi sur les énergies renouvelables.....

Définition du régime général

A cette étape, il s'agit de définir pour chaque impôt, droits et taxes, les éléments suivants:

- le champ d'application
- l'assiette
- Le ou les taux applicables

Identification des mesures dérogatoires

- Sur la base des textes légaux et réglementaires identifiés, on recense les mesures qui dérogent au régime général
- Il peut s'agir des abattements, des exonérations, des taux réduits
- Les mesures dérogatoires identifiées sont présentées sous forme de matrice

Les différents champs de la matrice des mesures dérogatoires

- Disposition légale
- Support juridique (support de base)
- Support juridique (supports complémentaires)
- Nouveaux Code(s) additionnels concerné(s) (Douanes)
- Code(s) additionnels concerné(s) (impôts)
- Nature de la mesure dérogatoire
- Portée de la dérogation/durée de l'exonération
- Objectifs

Les différents champs de la matrice des mesures dérogatoires

- Branches d'activités concernées
- Secteur(s) d'activité concerné(s)
- Bénéficiaire(s)
- Types de bénéficiaires
- DF (oui/non)
- Disponibilité de données (oui/non)
- Périmètre d'évaluation (oui/non)

Les différents champs de la matrice des mesures dérogatoires

- Organe de gestion
- Système d'information
- Fonction budgétaire
- Organe d'attribution du droit d'accès à l'avantage
- ODD
- Année d'Adoption de la mesure
- Statut de la mesure par rapport au texte fondamental : conformité(oui/non)
- Conformité de la mesure avec la directive communautaire : oui/non

Identification des dépenses fiscales

A cette étape, il s'agit d'identifier parmi les mesures dérogatoires recensées, celles qui:

- dérogent au SFR
- engendrent une perte définitive de recettes pour l'Etat

Evaluation des coûts des DF

A ce niveau, il s'agit d'estimer le coût des dépenses fiscales

- La méthode de perte de recettes ou du manquer à gagner
- Les DF évalués sont analysés par nature d'impôts, support juridique, secteur d'activités, branche d'activités, type de bénéficiaires, objectif, fonction budgétaire

4.

Défis et perspectives

- Codification des exonérations des impôts en régime intérieur ;
 - Renforcement de la législation fiscale pour rendre plus contraignant l'obligation déclarative pour les entreprises bénéficiant de régimes dérogatoires ;
-
- Réalisation d'étude d'impact des dépenses fiscales.
 - La rationalisation des dépenses fiscales par une application stricte de l'article 541 du LPF, la relecture des conventions et accords de siège pour une meilleure application; la suppression de certaines exonérations. Sur ce dernier point le Togo a en 2019 rapporté l'exonération de TVA sur les terminaux mobiles et matériels informatiques et dans le cadre de loi finances exercice 2024 le Togo projette de supprimer une réduction de taux dans un secteur d'activité qui après constatation est devenue sans objet.
 - Projet d'élaboration des prévisions des exonérations pour chaque année nouvelle sur la bases des données des années précédentes telles que les agrégats macroéconomiques plus précisément la consommation , l'épargne l'investissement.... bref tous les éléments qui rentrent dans le calcul du PIB.



- Merci pour votre aimable attention